## **CONSEIL MUNICIPAL DU 06 DÉCEMBRE 2013**

Date de convocation : 02 décembre 2013 Affichage : 11 décembre 2013

Conseillers en exercice : 10 Présents : 7 Votants : 8

<u>Présents</u>: Mmes et MM. Martine HOUSSAYE, Maire, Claude CHERET, 1<sup>er</sup> Adjoint ; Françoise HAMON, Lydie HAMON, Aymeric de CHASTEIGNER, Jean-Claude HAMON, François LUTZ.

<u>Absents</u>: Mme Odile HENRY excusée, MM. Richard GUIA, pouvoir à Mme Martine HOUSSAYE, Philippe VERSAVEL, excusés.

Mme Lydie HAMON a été élue secrétaire.

Le six décembre deux mil treize, vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Martine HOUSSAYE, Maire.

Madame le Maire demande aux conseillers de rajouter deux délibérations qui n'étaient pas prévues à l'ordre du jour, les conseillers présents acceptent cette requête.

**RÉMUNÉRATION DES AGENTS RECENSEURS ET DE LA COORDONNATRICE COMMUNALE:** Madame le Maire explique que, du 16 janvier 2014 au 15 février 2014, aura lieu le recensement de la population de la commune. Deux agents recenseurs et une coordonnatrice ont été nommés et il revient à la commune de décider de la rémunération accordée aux agents recenseurs.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE d'accorder aux agents recenseurs : 2,15 € par bulletin individuel et 1,10 € par feuille de logement remplis.

DÉCIDE d'accorder à la coordonnatrice une Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaires (IHTS) qui, pour les fonctionnaires à temps non complet, consiste au calcul des heures effectuées au-delà de la durée de travail de l'agent effectué comme suit : jusqu'à la 35<sup>ème</sup> heure : les heures dites complémentaires, sont rémunérées au taux normal.

<u>AUGMENTATION DURÉE HEBDOMADAIRE DE SERVICE</u>: Les 21h00 hebdomadaires de service de l'adjoint administratif de la commune n'étant plus suffisant au regard du travail à effectuer, Madame le Maire propose que cette durée hebdomadaire soit portée à 24h00.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

ACCEPTE l'augmentation de la durée hebdomadaire de service de l'adjoint administratif de la commune soit 24/35 ème a compter du 1 er avril 2014.

DEMANDE à Madame le Maire de prendre l'arrêté portant augmentation de la durée hebdomadaire de service dès connaissance de l'avis du Comité Technique Paritaire.

**MATÉRIEL DE CUISINE:** Madame le Maire explique au Conseil Municipal que la cuisinière de la cantine ayant besoin d'être changée, des devis ont été demandés à différentes entreprises.

**ABRI BUS :** les parents et leurs enfants devant se rendre à pied jusqu'à l'école pour attendre le car, un abri bus est nécessaire et sera installé au bout du parking de la mairie. Madame le Maire montre aux conseiller un abri bus de type urbain en acier et plexiglas. Le Conseil Municipal préfèrerait un abri bus en bois et charge Madame le Maire de se renseigner.

LAMPADAIRE RD 180: Madame le Maire explique que le carrefour entre la Sente aux Goulains et la Route Départementale 180 n'étant pas éclairée contrairement au reste du hameau du Mesnil et ce carrefour étant dangereux, il pourrait être envisagé de mettre un lampadaire. Après discussion et ne pouvant se mettre d'accord le Conseil Municipal décide un vote entre les conseillers présents : contre : 4, pour : 3
Le projet du lampadaire est donc abandonné

**BORNE INCENDIE :** la borne incendie située route du Cotentin ayant été cassée, il est nécessaire de la remplacer. Madame le Maire présente aux conseillers un devis du Syndicat Intercommunal de Production et d'Adduction d'Eau Potable de Beuzeville.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

ACCEPTE le devis du SIPAEP d'un montant de 2 388,91 € HT (2 857,14 € TTC).

**REMPLACEMENT PORTE DE LA MAIRIE :** Madame le Maire explique que la porte en façade de la Mairie étant en mauvais état il est nécessaire de la remplacer, deux devis ont été reçus.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

ACCEPTE le devis de Monsieur COLLANGE d'un montant de 5 181,66 € HT (6 197,27 € TTC)

<u>MUR CIMETIÈRE</u>: le mur du Cimetière du Val étant endommagé, Madame le Maire avait demandé des devis à plusieurs maçons, un seul a répondu.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

ACCEPTE le devis de Monsieur COURCELLE d'un montant de 3 967,00 € HT (4 244,69 € TTC).

TRANSFERT DE FONDS: Les crédits affectés au compte 6413 (personnel non titulaire) étant insuffisants, il est nécessaire de transférer 3850,00 € du compte 678 (autres charges exceptionnelles) vers le compte 6413 et 1,00 € du compte 678 vers le compte 7391171 (dégrèvement aux jeunes agriculteurs).

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

ACCEPTE ce transfert.

**QUESTIONS DIVERSES:** Madame le Maire explique qu'un deuxième ordinateur est nécessaire et informe le conseil de l'achat prochain d'un ordinateur portable.